

Le Libertaire

hebdomadaire

Les anarchistes veulent instaurer un milieus social qui assure à chaque individu la maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE

Un an	6 fr.
Six mois	3 fr.
Trois mois	1 fr. 50

ADMINISTRATION ET RÉDACTION PARIS — 15, Rue d'Orsel, 15 — PARIS

Adresser tout ce qui concerne

la Rédaction : à Emile AUBIN

l'Administration : à Pierre MARTIN

ABONNEMENTS POUR L'EXTÉRIEUR

Un an	8 fr.
Six mois	4 fr.
Trois mois	2 fr.

Régime de Boue

Survenu au début de la période électorale, au moment où les candidats de toutes nuances font leur profession de foi et lancent, dans le tumulte des meetings les mots de : Devoir, Honneur, Principes, Patrie, le scandale actuel aura peut-être l'avantage de faire réfléchir le peuple en lui montrant la vérité et la malpropreté de tous ceux à qui son imbecillité a permis l'exploitation fructueuse de l'assiette au beurre.

Secondant admirablement notre propagande, de temps en temps, un scandale qu'on ne peut étouffer écœure. Certes, nous ne savons jamais toute la vérité, mais le peu qu'on nous laisse entrevoir suffit à montrer la pourriture et la décomposition du régime et fournit d'excellents arguments à ceux qui pensent que la libération du prolétariat peut venir que de lui-même.

Si après les révélations du scandale Rochette les gens ne sont pas édifiés sur la valeur du suffrage universel, s'ils ne comprennent pas enfin que tous les charlatans qui barbottent dans les mairais malpropres et empoisonnés de la politique ne sont que des funistes auxquels l'appétit tient lieu de principes, c'est que véritablement il n'y a rien à espérer d'eux et qu'ils sont mûrs encore pour des siècles de servitude.

On a pourtant tout fait pour étouffer le scandale. Et sans la haine farouche qu'a vonnée Barthou à ceux qui ont eu l'audace de lui prendre sa place, nous serions peut-être restés encore une fois dans l'ignorance des faits et gestes de messieurs les politiciens.

Bénisons donc cette bonne querelle qui nous a permis de voir clair dans le jeu de nos maîtres. Et nous sommes d'autant plus satisfaits que la boue a atteint tous les pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Il est prouvé, archi-prouvé, que Monis et Caillaux ont usé de leur influence pour faire obtenir à Rochette une remise lui permettant de continuer ses malpropres opérations. « L'intervention a été complètement désintéressée », ont soin de nous dire ceux qui soutiennent la politique des ministres visés. Hum ! Hum ! Mais même si cela est vrai et si nous acceptons la raison donnée, nous devons en conclure que Caillaux a eu peur que Rochette ne publie la liste des émissions précédentes, émissions qui avaient fait perdre à l'épargne française des sommes énormes. Il est bien évident que ces opérations n'avaient pu être faites qu'avec le concours de la grande presse et que les financiers avaient été dans l'obligation de graisser la patte à bon nombre de politiciens influents. Les ministres avaient peur de révélations graves et comme, dans le milieu parlementaire, tous les politiciens sont plus ou moins complices, nous aurions peut-être assisté à une nouvelle affaire de Panama. L'intervention de Monis et de Caillaux, même si elle ne prouvait rien personnellement contre eux — ce qui n'est pas prouvé — montrait au moins que les gouvernements sont obligés de commettre des abus de pouvoir « déplorables » pour cacher la boue qui menace de submerger le régime.

Le scandale aura permis aussi de saisir sur le vif les procédures de nos ministres, volant des documents confidentiels, photographiant des lettres intimes d'adversaires et employant toutes sortes d'armes — même les plus malpropres — pour assouvir leurs haines et leurs appétits.

Quel beau monde en vérité !

Le pouvoir législatif est logé à la même enseigne. Les « chers collègues » ont tout fait pour étouffer le scandale et le rapport de la commission d'enquête qu'on publie ce matin montre, clair-

comme le jour, que les parlementaires ne veulent pas de sanction.

Il est impossible d'agir autrement, d'ailleurs. A quelque parti qu'ils appartiennent, les Q. M. sont tous plus ou moins copains ; ils sont plus ou moins — comme avocats-conseils ou comme membres de conseils d'administration de sociétés financières — solidaires des salétés commises. Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'ils ordonnent des poursuites qui retomberaient sur eux ?

A la commission d'enquête, lorsqu'un témoin entrait, il serrait la main de toutes les personnes présentes, et M. Dehlaye lui-même ne refusait pas la sieste à Caillaux qu'il avait pourtant accusé d'être une parfaite fripouille.

Alors ! qu'il avait raison, feu Coutant,

lorsqu'après une séance orageuse où les députés s'étaient presque pris aux cheveux il disait, de sa voix enrouée d'aveugle :

« Maintenant qu'on s'est bien engueulé, allons boire un coup à la buvette ! »

Tous complices !

Le pouvoir judiciaire ne sort pas non plus blanchi de l'histoire. Le chef des magistrats de la Seine a été contraint d'avouer qu'au cours de sa carrière, il avait lâché les pieds de treize ministres. Le rapport de la commission, malgré sa modération, dit leurs vérités à ces chats-fourrés « qui n'ont pas eu la force d'opposer à une demande qui leur répugnait une résistance plus ferme » ou qui « ont poussé le zèle et la camaraderie vers le Procureur Général jusqu'à lui sacrifier la bonne marche de la Justice. »

Magistrature à plat-ventre, vous dis-je.

Ainsi donc la gangrène est partout, le Parlementarisme est complètement pourri. Quarante ans de ce régime ont dû montrer au Peuple la valeur du Parlement.

Et dire que ces gens-là osent venir nous demander de continuer l'expérience.

Commence-tu à comprendre, Populo, qu'un replâtrage est inutile, qu'il est impossible de désinfecter la boutique, que quel que soit le candidat que tu choisis, tu seras toujours roulé, et qu'une seule solution s'impose : un coup de balai général !

Emile AUBIN.



POLITESSE ARISTOCRATIQUE

« Je vais casser la g... à Calmette », avait dit Caillaux, rendu furieux par les révélations malpropres du journal de la rue Drouot.

Horrre ! Est-il possible qu'un ministre français emploie un tel langage s'écrierait en cauq le sous-ordres de Calmette. C'était la preuve irréfutable que Caillaux était un ploutocrate démagogue puisqu'il employait l'énergique langage des faubourgs.

Et le sage, le traditionnel Figaro protesta au nom du bon renom de la langue française.

Or, quelques jours après, une dame qui fut collaboratrice dudit journal et qui se donne le titre de princesse fit, devant M. Boucard une déposition favorable à la femme de l'ex-ministre des Finances, Félicité des gens du Figaro. Et un jeu-

ne rédacteur de cette feuille déclara devant plusieurs personnes en parlant de la dame en question : « Et elle a signé sa déposition : Princesse de E. de M., cette vieille vache-là ! ! ! »

La paille et la poussière en vétère.

LE BON CONFRÈRE

Nous avons toujours cru qu'entre journalistes d'opinions totalement différentes, il ne devait jamais rien avoir de commun.

Pourtant si l'on en juge par le numéro des Hommes du Jour de cette semaine, on constate qu'un certain entrefilet — le Gala des Pupilles — est une occasion pour H. Fabre, après avoir essayé de blanchir Rochette, de faire une petite réclame pour Léon Bailby et l'Intransigeant !

Oui, nous connaissons le cliché : la philanthropie n'a pas d'opinion politique. Allons donc !

C'est avec des prétextes de ce genre que tant de socialistes parlementaires s'autorisent le flirt avec des Briand.

Où l'un ou l'autre, Fabre, ou bien les H. d. J. seront au-dessous de la Gencoule Sociale ou du Bonnet-d'Ane-Rouge, ou alors il vous faut surveiller vos relations !

LEUR JUSTICE

De Ruy Blas :

Devant la Cour de Nancy, un accusé à qui le président demandait s'il avait quelque chose à ajouter pour sa défense répondit : « Je demande un seau d'eau

et un picotin pour le président. » Pour ce seul mot, il fut condamné séance tenante à trois ans de prison. Délit d'audience. Le jugement est légal, mais inadmissible. S'il est nécessaire que, dans des cas semblables, le coupable soit jugé le même jour, que ce soit par d'autres magistrats que l'insulté et dans une autre salle.

La loi ne devrait pas permettre à un magistrat de juger immédiatement un homme qui l'a injurié. Il lui est difficile à ce moment de rester impartial. L'avenger n'est pas la justice.

HOMME DESINTERESSE

Le Courier du Parlement pose, dans son dernier numéro, les questions suivantes. Parions qu'elles resteront sans réponse :

Est-il vrai que M. Calmette était sur le point de divorcer (il avait épousé la fille de M. Prestat, président du conseil d'administration de la Société du Figaro, après le départ de M. Périé) pour épouser Mme Boursin, l'égariste universelle de feu Chauchard ? (On n'a pas oublié que Calmette fut couché sur le testament de Chauchard pour 2 millions).

Est-il vrai que, grâce à la protection de sa nouvelle femme, Calmette devait être nommé directeur des magasins du Louvre dans un avenir prochain ?

Est-il vrai que le Figaro devait toucher une très forte somme sur les fonds de publicité du grand emprunt national que Barthou avait inspiré à M. Charles Dumont ?

Pour la campagne antiparlementaire

Appel aux Anarchistes ! Sans - Gêne de Ministre

La préparation de l'agitation antiparlementaire se poursuit. Les affiches sont en train de se tirer. Un taquet va être lancé à millions d'exemplaires. Il faut que nos camarades de province se remuent, prennent leurs mesures pour se procurer les publications qui leur serviront dans la propagande.

Il ne faut pas perdre de temps; il ne reste que juste celui qui est nécessaire à préparer la bataille et à l'engager.

Qu'on adresse toutes les commandes à la FEDERATION COMMUNISTE ANARCHISTE REVOLUTIONNAIRE, organisation créée par le Congrès anarchiste pour justement faire la besogne d'alimenter les groupes de province dans les demandes qu'ils feront des affiches, des tracts et autres publications.

Ne merclons pas nos efforts, utilisons la F. C. A. R. comme organisation qualifiée pour la besogne de ravitaillage des militantes.

*

Comme suite aux appels lancés pour la campagne antiparlementaire, et à la publication, dans le précédent LIBERTAIRE, du texte de l'affiche dont l'édition a été décidée, plusieurs centaines de francs nous sont parvenues, qui vont permettre d'obtenir sous quelques jours, une première livraison d'affiches.

D'autre part, le texte de l'appel dans le prochain numéro du LIBERTAIRE : « le bon à tirer » a été passé à l'imprimeur, mais celui-ci a demandé un acompte et il nous faut verser au plus vite une première somme de 2.000 francs.

Une petite centaine de groupes et individuels adhèrent, à l'heure actuelle, à la F. C. A. R.; la fin scandaleuse des tractautes ! de nos Q. M. centuple la puissance de notre campagne ; un dégoût profond qui s'étend de plus en plus, pénètre la masse et nous permet d'espérer amener à nous bien des hommes d'action qui cherchent leur voie.

Allons nous laisser passer cette occasion de répandre nos idées ? Nous laisserons-nous plus longtemps bafouer par la presse à tout faire et rouler par les représentants du peuple souverain, sans dire à ce même peuple, à nos frères de misère, que sont les funistes qui nous dirigent ?

Nous ne croyons pas : espérons en avoir la preuve sous peu.

Nous demandons à tous de parfaire la somme qu'il nous faut payer, dans le plus bref délai.

Est-ce trop demander ? Nous ne le pensons pas.

Adresser correspondance et fonds à Laram, 121, rue de la Roquette ; à Albrecht, 51, rue Lhomond.

A propos de l'Affaire Bénas.

Nous avons entretenu nos camarades de l'inique condamnation prononcée contre l'ex-soldat Bénas et de l'action menée par le Comité de Défense Sociale et par la Ligue des Droits de l'Homme en faveur de la victime des juges militaires.

De fortes présomptions d'innocence existent en faveur de Bénas, on pouvait penser que l'autorité militaire n'osera pas maintenir en prison pendant quatre ans un homme qui n'était que la victime de circonstances malheureuses.

Nous avons, nous autres, la certitude que Bénas est innocent. Sans doute, le ministre ne pense pas comme nous et, à ses yeux, la chose jugée est sacrée... quand il ne s'agit pas d'un capitaine millionnaire. Mais nous affirmons qu'une enquête sérieuse et impartiale aurait permis de constater bien des côtés troublants dans cette affaire.

Voici un extrait de la lettre adressée par le ministre de la Guerre au citoyen Montsès, président de la Section socialiste de Montluçon :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les condamnés militaires ne peuvent, à moins de circonstances exceptionnelles, qui, après examen du dossier de Bénas, ne m'ont pas paru exister en l'espèce, n'être l'objet d'une mesure de clémence que lorsqu'ils ont subi au moins la moitié de leur peine et mérité de leur conduite en prison d'être l'objet d'une proposition à cet effet de la part de l'autorité militaire locale.

Le condamné Bénas ne remplit pas encore ces conditions, il ne m'est pas actuellement possible de provoquer une décision gracieuse à son égard, et je vous en exprime tous mes regrets.

Or, voici deux ans que Bénas est en prison. Pense-t-on que son martyre n'a pas assez duré ?

Nous sommes certains que les organisations qui s'intéressent à Bénas, continueront l'agitation en sa faveur et que l'autorité militaire sera bien obligée de céder.

René Micheau.

Sauvons la Face !

Sauvegarder les apparences, empêcher à tout prix les conséquences — fâcheuses pour le prestige du suffrage universel — de se produire, en un mot, sauver la face, tel semble être le plus vif désir des parlementaires composant la fameuse commission d'enquête présidée par le plus célèbre comédien de la troupe du Palais-Bourbon : j'ai nommé Jean Jaurès.

Quelle tuile embêtante pour ces bons républicains; comment parer à un tel scandale ? Et les élections qui sont là !... Tous les journaux de la presse dite républicaine depuis la sombre Aurore jusqu'au Bonnet-Rouge à tout faire s'évertuent à pallier — à tant la ligne — aux effets désastreux produits par la révélation brutale, mais précise, des agissements de MM. Caillaux et Monis, les excellents amis de notre blocard national Hervé.

Et jusqu'à Fabre qui, dans les Hommes du Jour s'essaye à prouver que le scandale actuel est uniquement provoqué par des réacteurs voulant renouveler une autre « Affaire », et par ce moyen, arriver peut-être à ramener la réaction triomphante au pouvoir. Comme si la réaction avait pu, au moins instantanément, en faveur de la classe ouvrière ses privilégiés et ses prérogatives, même lorsque sous une quelconque étiquette c'est un Doumergue ou un Barthou qui gouverne.

Et jusqu'à Fabre qui, dans les Hommes du Jour s'essaye à prouver que le scandale actuel est uniquement provoqué par des réacteurs voulant renouveler une autre « Affaire », et par ce moyen, arriver peut-être à ramener la réaction triomphante au pouvoir. Comme si la réaction avait pu, au moins instantanément, en faveur de la classe ouvrière ses privilégiés et ses prérogatives, même lorsque sous une quelconque étiquette c'est un Doumergue ou un Barthou qui gouverne.

Et jusqu'à Fabre qui, dans les Hommes du Jour s'essaye à prouver que le scandale act

Le coup de revolver qui envoya l'âme du directeur du Figaro au diable
aurait-il mué les mercerants d'hier en « honnêtes » gentilshommes, que vous leur adressiez de si tendres oeilades ?

Hélas ! nous n'avons point de « sang bleu » dans les veines et Paul Bourget, ami intime de Calmette, chez qui il allait puiser des leçons de psychologie en compulsant des lettres intimes, le cochon triste nous a rappelé qu'il existait une *Barricade*.

Vos sourires, les m'amours que vous nous faites ne recevront que l'accueil qu'ils méritent.

Alors ! Certes, nous sommes profondément dégoûtés de la République qui s'est toujours f... des travailleurs, mais notre dégoût ne nous fait point oublier le passé. Nous connaissons l'Histoire, nous savons que, comme vous, l'assassin Badinguet fit risque au Peuple avant le Deux Décembre, nous nous souvenons que, dans la nuit du Coup d'Etat, les républicains, qui étaient alors ce que sont aujourd'hui les révolutionnaires, furent arrachés à leur sommeil pour aller remplir les prisons et les bagnoles. Nous savons que vous tous, les bandits qui formez l'opposition actuelle, vous n'avez pas eu souci des pleurs des femmes et des enfants que votre scélératesse plongea dans le deuil, la misère et la mort.

Oui ! mille fois oui ! Mort à la République de jouisseurs et de coquins. Mort à elle, mais non pour que vous établissiez le pouvoir de vos rêves, mais pour que nous fondions enfin sur les ruines du Passé, la Cité de l'Avenir. Cité de bonheur, de liberté, de fraternité et d'égalité.

Il a fallu les récents scandales ; il a fallu qu'un homme devînt votre victime, victime peu intéressante, j'en conviens, par haine politique, pour que vous vous croyez redevenus les maîtres.

Halte-là ! Le Peuple ne marche pas ! Il sait où vous voulez le conduire et, plus que tous les autres, l'article de Georges Thiébaud, paru dans la *Libre Parole* du 27 mars dernier, est significatif.

L'Opposition est-elle prête ? demande le rédacteur de la feuille anti-juive, et il conclut délicieusement : « Est-elle en mesure, le cas échéant, de prendre le pouvoir et, si elle n'y a pas songé, à quoi pense-t-elle, à quoi sera-t-elle ?

A quoi elle songe ? M. Thiébaud, cette pauvre opposition ? Mais sans doute à toucher de l'argent aux caisses de ses adversaires comme naguère en touchant votre patron l'antisémite Edouard Drumont, à la caisse du juif Cornélius Hertz.

José LANDES.

Les Amis du "Libertaire"
Tous les mardis, à 9 heures du soir, réunion du groupe des amis, salle Chaponot, 5, rue du Château-d'Eau. Appel est fait à tous ceux qui s'intéressent au journal.

Un Jugement Monstrueux

Nos amis ont lu, dans la *Bataille Syndicaliste* du 30 mars le jugement scandaleux du tribunal de simple police de Nice, condamnant le camarade Gardeng à 174 jours de prison et 375 francs d'amende pour avoir collé sur les murs 75 petits papillons imprimés en caractères noirs sur papier blanc.

Notre camarade Prouvant nous fait parvenir la teneur de cet extraordinaire jugement. Ce sera une preuve de plus de ce qu'avancait Barthou, le jour où — franc par hasard — il affirmait qu'il y avait quelque chose de gangrené dans la magistrature.

Attendu qu'il résulte du procès-verbal sus-débat et de l'avis du prévenu que les faits reprochés à ce dernier sont suffisamment établis.

Attendu que les faits relatifs à la couleur des affiches sont prévus par l'article 15 compris dans le chapitre III de la loi du 29 juillet 1881 que ce chapitre ne concerne que l'affichage et que l'article 15 dit que toute contravention aux dispositions de cet article sera punie des peines portées à l'article 2, que pour fixer le quantum de la peine et sans restreindre ses dispositions au seul imprimeur, qu'en conséquence, l'affichage des 75 affiches en papillons blancs constitue pour le sieur Gardeng 75 contraventions prévues et punies par l'article 2 de la loi susvisée.

En ce qui concerne les timbres des affiches, Attendu que les lois qui ont établi un droit de timbre pour les affiches, n'ont pas indiqué un minimum de dimension pour les affiches, que si l'est vrai qu'une feuille de papier quelconque ou un papillon au sens spécial du mot, ne sont pas des affiches, ils le deviennent dès qu'ils servent au même usage, qu'enfin pour que le droit du timbre soit exigible, il n'est pas nécessaire que l'affiche ait un objet industriel ou commercial,

Attendu qu'il résulte du procès-verbal sus-débat que le sieur Gardeng a affiché dans la ville 67 affiches, que ces faits constituent 67 procès-verbaux, contravention prévue par l'article 16 de la loi du 29 avril 1881 et punies par l'article 474 du Code pénal qui pres-

crit la peine de l'emprisonnement pendant trois jours au plus.

Par ces motifs, Condanne le sieur Gardeng Marius à cinq francs d'amende pour chacune des 75 contraventions concernant la couleur des affiches et à deux jours d'emprisonnement pour chaque des 67 contraventions concernant le défaut de timbre sur les affiches papillons, et aux dépens liquidés à 4 fr. 85 non compris enregistrement, droit de poste, extrait, et déclare Mme Gardeng mère, civillement responsable des contraventions prononcées contre son fils mineur.

Fixe, quant à l'amende et aux frais envers l'Etat la durée de la contrainte par corps à deux jours.

Si les chats-fourrés s'imaginent que cette condamnation empêchera nos camarades de coller des papillons, nous les prévenons charitalement qu'ils se fousseront le doigt dans l'œil jusqu'à la trente-sixième phalange. Ce jugement férocement la préuve que les papillons constituent une excellente propagande et nos amis continueront à coller partout les petits morceaux de papier qui rappelleront aux travailleurs leur devoir et aux bourgeois leurs crimes.

UN CONFLIT SYNDICAL

Le cas du Syndicat des Métaux

PROTESTATIONS

ORDRE DU JOUR

Les adhérents du syndicat du Bâtiment de la Seine, réunis le 15 mars 1914, protestent contre la façon d'agir du comité général de l'Union des syndicats et du Comité confédéral qui, ayant de connivence entièrement l'affaire blâmant le syndicat des Métaux.

Le syndicat du Bâtiment invite les organisations centrales à respecter entièrement l'autonomie syndicale, chose qu'elles n'ont pas fait en rendant un jugement dans une affaire qui ni le comité général, ni le comité confédéral ne connaissaient, puisque les deux partis n'avaient pas été entendus.

Proteste également contre la menace de radiation décidée par le conseil national à l'égard du syndicat des Métaux. Le syndicat du Bâtiment invite les organisations centrales à respecter entièrement l'autonomie syndicale, chose qu'elles n'ont pas fait en rendant un jugement dans une affaire qui ni le comité général, ni le comité confédéral ne connaissaient, puisque les deux partis n'avaient pas été entendus. Proteste également contre la menace de radiation décidée par le conseil national à l'égard du syndicat des Métaux.

Le syndicat du Bâtiment estime qu'une organisation de 400 membres a plus de valeur qu'un seul adhérent et que la radiation d'un syndicat qui a toujours fait son devoir est un fait beaucoup plus grave que la radiation d'un seul membre.

Les camarades du syndicat du Bâtiment envoient leur salut fraternel au syndicat des Métaux.

Pour et par ordre :
Le secrétaire : E. Vivien.

Dans le dernier numéro du *Libertaire*, le camarade Gheu s'étonne que les simples syndiqués ne protestent pas contre la mise en demeure de la Fédération des métiers, obligeant, sous peine de radiation, le syndicat des Métaux de la Seine à rejoindre Merrheim. Mais si, camarade Gheu, plusieurs syndiqués protestent et ne sont certainement pas décidés à laisser faire ; seulement il faut partir de cet état d'esprit, c'est que le Comité fédéral est composé en grande partie de fonctionnaires, et ceux de ce Comité qui ne sont pas des fonctionnaires sont des gens disposés à dire « oui » quand on leur dit de dire « oui ».

Dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que la Fédération râde le syndicat des Métaux.

Qu'importe au Comité fédéral que la Fédération compte six cents membres de moins, pourvu que l'on n'aie pas touché à un secrétariat.

Pour nous, syndiqués, la question se pose : la Fédération est-elle l'ensemble des travailleurs d'une même industrie, ou bien représente-t-elle seulement les fonctionnaires placés en tête des organisations ?

A cette question, la seule réponse est celle-ci : « La Fédération représente les travailleurs, et lorsque les fonctionnaires sentent que leur besogne est plutôt néfaste aux intérêts de leurs organisations, leur devoir est de se retirer. »

Malheureusement, et ici je ne veux pas faire une exception mais une règle à peu près générale, c'est que les fonctionnaires syndiqués tiennent davantage à leurs places que n'importe quel ouvrier subissant le joug patronal. »

C'est bien sûr de quitter le bureau, où l'on est si bien assis, où l'on a si chaud, pour aller reprendre la pelle ou la lime, pour reprendre contact avec les camarades de travail.

Ces fonctionnaires veulent se faire croire indispensables ou alors c'est la mort du syndicalisme ; nous voulons reconnaître que nous manquons de fonctionnaires ou plutôt de camarades aptes à tenir les places de secrétaires, permettant ainsi le remplacement automatique ; mais à qui la faute ? Tout simplement aux dirigeants des organisations qui ne veulent pas faire d'adéquates, dans la crainte de perdre leurs places.

Allons-nous assister, bientôt, à ce que ces secrétaires se syndiquent ou concertent entre eux un pacte, préparant ainsi contre les syndiqués révolutionnaires la grève des fonctionnaires.

Du train dont vont les choses, il n'y aura pas à s'en étonner, et ce serait peut-être le dénouement de la crise du syndicalisme.

Charles André,
Des Industries Électriques.

Ne détruisez jamais le LIBERTAIRE. Quand vous l'avez lu, si vous ne le gardez pas, déposez-le en wagon, au restaurant, à l'atelier, partout où il risquera d'être vu.

Comment on condamne un innocent

« Je n'ai pas le temps d'éclairer la justice », déclare un président en plein tribunal. Et il condamne un innocent à cinq ans de réclusion coloniale, bien que le coupable soit connu ; mais il appartient comme indicateur à la police.

L'Odyssée d'un libéré

Une lettre qui nous est parvenue il y a déjà quelque temps de Saint-Laurent-du-Maroni relate la lamentable histoire d'un pauvre garçon condamné par la Cour d'Assises de Cayenne à cinq ans de réclusion coloniale. Nous avons attendu, pour parler de cette affaire, d'être en possession de renseignements irréfutables. Aujourd'hui, nous avons la certitude de nous trouver en présence d'une abominable erreur judiciaire et qui plus est, nous affirmons que les magistrats n'ont rien fait pour arriver à la manifestation de la vérité.

Nous pouvons même dire, sans crainte d'être démentis, que le coupable est connu, sinon de la magistrature, du moins de la police et qu'il ne doit l'imputé, dans l'affaire en question, qu'aux fonctions d'indicateur qu'il remplit auprès des policiers de Cayenne.

Mais venons aux faits :

Arrêté pour avoir fabriqué de la fausse monnaie, Alphonse Baërt avait été condamné à cinq années de travaux forcés et comme on l'avait signalé comme un anarchiste dangereux, l'administration pénitentiaire lui fit subir sa peine aux îles du Salut où il resta plusieurs années. Enfin, Baërt, sa peine terminée, fut libéré. Libéré, cela ne veut pas dire qu'on le ramena en France ou même seulement qu'on lui permit de revenir. Le règlement exige qu'un homme condamné aux travaux forcés passe en Guyane un temps égal à celui de son emprisonnement. Si la peine est supérieure à huit années, le condamné doit passer le restant de ses jours là-bas.

Mais il est libre, direz-vous ! Vous avez raison. Mais le libéré doit se présenter à des appels périodiques et il lui est interdit de quitter le territoire de la colonie. Comme il ne reçoit aucune nourriture, il doit travailler pour vivre. Mais le travail est rare à Cayenne. A part l'exploitation des bois de rose et de balata, il n'y a aucune industrie. Et encore ce travail est-il chichement rétribué. Quelquefois, le libéré se place chez un colon et, dans ce cas, il touche, en plus d'une nourriture souvent infecte, un salaire mensuel d'une quinzaine de francs. La plupart de ces pauvres gens vivent donc de toutes sortes de métiers et, très souvent, ils sont obligés de fréquenter les autres libérés afin de s'entendre avec eux pour gagner — par tous les moyens — le pain quotidien.

Baërt se trouva donc en relations avec d'autres libérés. Or, dans ce milieu, il arrive souvent que certains — par paresse, par vice ou, hélas, par nécessité — commettent des actions qui tombent sous le coup de la loi. Dans ce cas, on arrête au petit bonheur un certain nombrage d'anciens forçats et, en raison de leurs relations, la police est à peu près certaine de trouver, sinon le principal coupable, du moins un ou plusieurs complices.

Baërt se trouva donc en relations avec d'autres libérés. Or, dans ce milieu, il arrive souvent que certains — par paresse, par vice ou, hélas, par nécessité — commettent des actions qui tombent sous le coup de la loi. Dans ce cas, on arrête au petit bonheur un certain nombrage d'anciens forçats et, en raison de leurs relations, la police est à peu près certaine de trouver, sinon le principal coupable, du moins un ou plusieurs complices.

Baërt travailla dans un certain nombre de places et jusqu'au 14 juillet dernier, il vendit quelques articles à la Martinique demanda à celui de Cayenne de faire des recherches pour connaître cette provenance, mais les magistrats de Cayenne restèrent muets.

La vérité est qu'ils ne voulaient pas reconnaître leur erreur ; d'un autre côté, Legembre était un mouchard et il fallait étouffer l'affaire.

En le poursuivant pour vol au préjudice d'inconnu, on pouvait obtenir une faible condamnation et comme juridiquement il n'y avait rien de commun entre la condamnation de Legembre et celle de Baërt, ce dernier ne pouvait alléguer aucun fait nouveau pour faire casser le jugement de la Cour de Cayenne.

Nous reviendrons sur cette affaire ; mais d'ores et déjà, nous prévenons les magistrats qui ont condamné Baërt que toute la lumière sera faite. Et les chats-fourrés pourront entendre de dures vérités.

Traduit devant la Cour d'Assises, Baërt se défend avec l'énergie du désespoir. Inutile, d'ailleurs, car le président était décidé à condamner : « Je n'ai pas le temps d'éclairer la justice ; vous pouvez toujours chanter, ce n'est pas cela qui vous tirera d'affaire », déclara en plein tribunal ce singulier magistrat.

Le substitut, qui remplaçait l'avocat général raconta une histoire de brigands, s'embrouilla dans les détails, et bientôt que Brûre, dont nous avons parlé plus haut, ne fut pas accusé de vol, ce substitut affirma néanmoins qu'il avait eu les bijoux en sa possession, et que c'est lui qui les avait remis à Baërt. Il contredisait donc le rapport du juge d'instruction qu'il n'avait sans doute pas lu.

Baërt fut condamné à cinq ans de réclusion coloniale, et son pourvoi en cassation ayant été rejeté, cette condamnation est maintenant définitive.

Où le vrai coupable apparaît

Les bijoux volés n'avaient pas été retrouvés. Or, il y a quelques mois, un nommé Legembre fut arrêté à la Martinique porteur des bijoux en question. Ce triste individu servait d'indicateur à la police et, avant son départ de Cayenne il avait dénoncé plusieurs libérés.

Interrogé à son tour, Legembre ne put indiquer la provenance des bijoux qu'il avait en sa possession. Le Parquet de la Martinique demanda à celui de Cayenne de faire des recherches pour connaître cette provenance, mais les magistrats de Cayenne restèrent muets.

La vérité est qu'ils ne voulaient pas reconnaître leur erreur ; d'un autre côté, Legembre était un mouchard et il fallait étouffer l'affaire.

En le poursuivant pour vol au préjudice d'inconnu, on pouvait obtenir une faible condamnation et comme juridiquement il n'y avait rien de commun entre la condamnation de Legembre et celle de Baërt, ce dernier ne pouvait alléguer aucun fait nouveau pour faire casser le jugement de la Cour de Cayenne.

Nous reviendrons sur cette affaire ; mais d'ores et déjà, nous prévenons les magistrats qui ont condamné Baërt que toute la lumière sera faite. Et les chats-fourrés pourront entendre de dures vérités.

E. A.

A propos des Scandales actuels

Extrait du numéro du 28 mars 1914 des *Echos Parisiens*, journal d'actualités judiciaires et autres. (Directeur : Marc Ikel.)

Ge jour-là, ayant de bonne heure terminé son cours moins suivi, certes, que celui de M. Bergson, car il y traitait, avec une érudition ingrate, de la technique maritime dans l'œuvre de Virgile, M. Bergeret, maître de conférences à la Sorbonne, divaguait par les grands boulevards. Il aime, on le sait, à promener par la ville sa curiosité inquiète et paisible, et à conduire dans des dédales plus inextricables que les voies parisiennes sa pensée ingénue et souple. Riquet, en chien fidèle, prédatant son maître, et, comme il avait des meurs décentes, ne s'attarda pas à des familiarités obscènes avec ses congénères.

Un grand concours de peuple entourait et pressait M. Bergeret. Un scandale venait d'éclater, épargnant sa ruine mais n'ayant pas de suite, car il député et bourgeois, il ne sera pas poursuivi. Certes, nous ne réclamons de poursuites contre personne, nous nous élevons de toutes nos forces contre toutes les atteintes à la liberté.

Mais pourquoi les militants révolutionnaires, condamnés pour avoir fait l'apologie des faits qualifiés de crimes, sont-ils encore en prison ?

Ne pourrait-on pas les libérer ? Qu'attend-il, le gouvernement républicain ?? pour leur donner la liberté accordée aux autres ??

Allons, messieurs les défenseurs de la justice bourgeoise, malgré ses hypocrites déclarations, votre égalité devant la loi n'est toujours qu'une vaste fumisterie et un grossier mensonge !!!

A propos de Mme Caillaux, avez-vous remarqué la réclamation que font, à cette dernière, certains journaux bourgeois.

Chaque jour, la grande presse raconte ses menus faits et gestes :

On nous apprend que Mme Caillaux assiste à la messe, qu'elle écoute pieusement le ratichon ; elle doit prier, sans doute, pour le repos de l'âme de sa victime !!

Hier, elle a passé une bonne journée, aujourd'hui, elle est fatiguée et a la migraine. A ses repas, elle mange tel tel, elle préfère ceci à cela. On nous conte les meubles de cellule-dortoir ; dans son salon-bureau (car elle en a un), on voit telle ou telle chose. Une

gée à soutenir tous les journaux anarchistes.

Nos camarades font un pressant appel à tous les habitants de leur région qui voudraient lutter avec eux contre les iniquités sociales et l'action nafaste des « officiels » de toutes nuances.

Enfin, ils demandent à tous ceux qui s'intéressent à l'action qu'ils entendent mener de bien vouloir leur faire parvenir tout ce qu'ils pourront en livres, brochures, revues, afin de pouvoir monter leur bibliothèque.

Les noms des donateurs et leurs envois seront publiés.

Adresser la liste à C. Dupont, 4, rue Saint-Laurent, à Nîmes.

En somme, nos camarades du Gard ont fait une besogne excellente et nous souhaitons qu'ils continuent leur travail pour l'émancipation du prolétariat et l'avènement d'une société plus juste et plus humaine.

EN PROVINCE

CHALON-SUR-SAONE

Heureux Châlonnais ! Ils viennent d'avoir une voix électorale, en attendant l'autre, la grande. Par deux fois — la lutte a été chaude !!! — ils sont allés à l'assaut de la réaction qui fut écrasée par le bloc, le fameux bloc républicain si cher au général Gustave-la-Doré.

Nous avons donc pu voir, fidèles à leur congrès d'Amiens, les socialistes démissionnent fraternellement la main à leurs ennemis de la veille, les radicaux si bons, pour quelques sièges, au conseil municipal, on a fait mine de ne plus se rappeler les grapiques les scélérites commises sur la classe ouvrière par les chefs du parti radical, ancien et actuel.

Ah ! l'utile de classes ou es-tu ?

Qui peut de ces soi-disant syndicalistes dont l'un secrétaire de la Bourse du Travail, qui vont collaborer aux intérêts !!! de la ville avec les amis du Clemenceau et autres chenapans du même acabit ?

Est-ce que les syndiqués de Chalon ne vont pas rappeler à un peu plus de pudeur ces malins ! (oh combien !) Et cet autre qui candidat, se servait de son titre de secrétaire de syndicat du bâtiment, ne mérite-t-il pas une petite leçon ?

Mais que font donc les copains pendant ce temps-là ? Sont-ils toujours dans leur sommeil léthargique qui, hélas ! dure depuis plusieurs années ?

Comptent-ils sur les élus socialistes pour faire de la propagande dans la cité au passé révolutionnaire ?

Ils doivent bien cependant savoir que la politique est la seule préoccupation des chevaliers du bulletin de vote. Question économique, on ne connaît pas ça, ici. Dépendant les syndicats, assez malveillants à la Bourse, pourraient faire quelque chose si ils voulaient s'en donner la peine.

Sous peu il y aura le congrès de l'Union Départementale des organisations syndicales, mais que donnera-t-il comme résultats ? Son secrétaire malade, et dont on connaît l'incompétence, est remplacé par qui ? Devinez ? Pas un individu non syndiqué et non syndicable, puisque propriétaire et rentier. Q'en dites-vous, camarades châlonnais et bâlois ?

Il n'existe pas de secrétaire-adjoint à l'Union des syndicats de Saône-et-Loire. Ah ! ces socialistes, ils savent s'y prendre pour rouler les syndiqués bénêtres.

Quel coup de balai, il y a à donner à Chalon à la Bourse du Travail et dans la plupart des organisations des autres villes, y compris l'Union départementale.

LE HAVRE

Comme il devient urgent de trouver de la chair à canon pour remplacer les soldats morts dans les casernes, un « père lapin », M. Paul Bureau, s'en alla dimanche dernier au Havre porter la bonne parole (?)

Le pauvre homme gémît sur les malheurs des temps, montra que la France emploie plus de cercueils que de berceaux et affirma que notre chère patrie était foulée, si les gens ne se mettaient pas immédiatement à l'ouvrage. Cochon va !

M. Bureau déclara qu'il ne pouvait comprendre que personne ne trouve pas que l'idéal consiste à promouvoir constamment un vendre rebondi, pour lui, le lavage des couches em... miellées constitue le nec plus ultra de la jouissance.

Sa dernière affirmation mérite d'être notée. Puisque nous, les bourgeois, nous payons les impôts (?) il est juste que les ouvriers fassent des enfants. »

Bonne cœur !

Nos camarades Léon Tuber et Henri Offray vinrent réfuter les arguments ! ! ! du « père lapin ». Le premier montra les contradictions de l'orateur et demanda aux camarades d'employer tous les moyens pour limiter le nombre des naissances.

Le deuxième, développa les théories de Malthus et proclama que l'homme et la femme ont le droit de ne procréer qu'en connaissance de cause et lorsqu'ils le jugent utile.

LES ARTS

Les Indépendants

Je suis loin de les trouver drôles, les faiseurs qui, pour le prix de la cotisation annuelle, s'offrent la distraction d'encombrer de leurs « machins » les baraquements du Palais des Machines — trop vastes, hélas ! pour ne contenir que des œuvres fortes et intéressantes.

Il est bien entendu que le principe d'un jury est une absurdité qui nous reconduirait aux « bazars » officiels ; aussi ne supposez pas que je m'associe au « souhait que formulé les mecenats ». M'est avis que la Commission de placement a fait preuve d'un goût plus que doux. Ces « indépendants » me font pas de classement : ils font de la critique d'art. Quiconque est alors chargé du soin définitif du placement se croit être un génie — partant, a droit de mort sur les confrères qu'il désire massacrer. C'est, comme on le voit, d'un esprit sain et généreux.

Si grand est le disparateisme de ces salles que la tâche devient quelque peu ardue à dénicher les quelques rares œuvres dignes d'intérêt. Certains exposants ont compris que le meilleur moyen, cependant, d'être remarqués était d'étailler une fabrication stupide,

hurlante, souvent incompréhensible. Mais l'incompréhension, le décevant ne sont-ils pas l'apanage de cette épope de bluff et de battage ?...

Je me garderai de les nommer. Il est assez de se rappeler le nom de ceux qui comparent sans avoir à se souvenirs de ceux qui ne comparent pas. Combien, à côté de ces grands barbouillages de rouge, de bleu, de jaune, de violet, — lesquels, très nombreux, attirent les regards, mais ne les retiennent pas, — combien aussi de « peintures » huisaines et pompadées qui ressemblent à la poésie des albums et à la crème des meringues ! Celles-là ne rebuffent pas le goût, elles affadissent. Ces sortes de peintures disent bien ce qu'elles disent.

Sans doute, manquent-elles un peu de largeur : peut-être aussi l'usage de la photographie s'y fait quelque peu sentir, mais l'« originalité » ne prend pas toujours le dessus ? Comme Moléria aimait à consulter sa servante, — son ancilla, dirait M. Lombard — ces fabricants de toiles au mètre consultent la photographie. La photographie est la très humble servante de ces « artistes ».

Qu'on se rassure, cependant. Quelques défaillants sont encore qu'on a plaisir à retrouver solides et bien en forme. Voici Laprade avec sa *Figure* et son *Vieux Port*, deux excellentes toiles. M. Auguste Chabaud peut paraître déconcertante, mais, à moi qui suis un attifé, elle me paraît quelque chose. Ce n'est pas, comme il veut le faire croire

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

